

Charte départementale pour la gestion des déchets du BTP

- Département de la Nièvre –

La circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets de chantier du BTP précise que « les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises et industriels font partie d'une chaîne économique et technique. C'est à l'ensemble de cette chaîne que revient la responsabilité de gérer le traitement et l'élimination des déchets ».

L'élaboration d'une charte départementale de gestion des déchets du BTP associant les principaux maîtres d'ouvrages publics, les représentants des maîtres d'œuvre, les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les exploitants des équipements de traitement des déchets, constitue un cadre préalable à la mise en œuvre des actions préconisées par le plan départemental des déchets du BTP approuvé par le Préfet de la Nièvre le 27 juillet 2004.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

La présente charte précise les principes et les objectifs sur lesquels les signataires conviennent de s'engager en vue de mettre en œuvre une politique de valorisation et d'élimination des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS COMMUNS

Les recommandations du plan départemental d'élimination des déchets du BTP sur lesquels s'engagent les partenaires signataires de la charte sont les suivantes :

- 1) Mieux impliquer les maîtres d'ouvrage publics en développant la sensibilisation des acteurs.
- 2) Mettre en place un réseau de collecte, de tri et d'élimination adapté.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE CHAQUE PARTENAIRE

Chaque partenaire signataire de la charte s'engage à mettre en œuvre les actions définies dans le plan d'action (en annexe).

ARTICLE 4 : PROMOTION DE LA CHARTE ET DU PLAN DE GESTION DES DECHETS DU BTP

Les parties signataires s'engagent à promouvoir le plan de gestion des déchets du BTP et la charte auprès de leur public respectif.

ARTICLE 5 : COMITE DE SUIVI DU PLAN ET DE LA CHARTE

. La commission plénière, chargée d'élaborer le plan de gestion des déchets du BTP, a créé un comité de suivi du plan, piloté par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE).

Ce comité est composé de la Préfecture, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre (CMA 58), la CAPEB, la FFB, le SIEEN, les représentants de l'Union Amicale des Maires et du Conseil Général, de l'ADEME, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI 58), de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et de l'UNAPPE.

Ce comité de suivi a pour objectif d'assurer la mise en œuvre du plan par :

- l'élaboration de la charte ;
- une aide à la mise en œuvre des actions de communication, de sensibilisation et de formation des acteurs ;
- le suivi et l'évaluation des différentes mesures proposées dans le plan d'action ;
- le suivi des engagements des divers partenaires de la Charte se décomposant en deux volets ;
 - les déchets issus des gros producteurs affiliés à la CCI 58 qui représentent 80% de la production,
 - les déchets issus des artisans affiliés à la CMA 58

Remarque : le comité de suivi pourra être complété en tant que de besoin d'autres compétences.

ARTICLE 6 : EVALUATION ET EVOLUTION DE LA CHARTE

La charte est établie pour une durée indéterminée. Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle, pilotée par la DDE, qui sera présentée à la commission plénière chargée du plan des déchets du BTP de la Nièvre. Elle pourra être modifiée ou abrogée suivant le résultat de cette évaluation.

SIGNATAIRES :

De nouveaux partenaires pourront s'engager dans cette démarche et être signataires de la charte à leur demande. La liste des signataires sera présentée chaque année à la commission plénière.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Monsieur le Préfet



Monsieur le Président
de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat (CMA 58)

P.O. F. YILMAZ



Monsieur le Président
de la Chambre de Commerce
d'Industrie (CCI)



Monsieur le Président
du Conseil Régional
de l'Ordre des Architectes

P.O. 

Monsieur le Représentant
de la Société COVED



Monsieur le Président
de l'Union Amicale des Maires de la
Nièvre



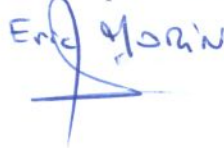
Monsieur le Président
de la Confédération Artisanale
des Petites Entreprises du Bâtiment
(CAPEB)



Monsieur le Président
du SIEE



Monsieur le Directeur
de l'Entreprise MERLOT

Eric MORIN


Monsieur le Représentant
de la Société SITA

N. HUGUES




Monsieur le Président
du Conseil Général



Monsieur le Président
de la Fédération Française
du Bâtiment (FFB)

P.O. FRANK YILMAZ



Monsieur le Président
de l'Union Nationale de l'Industrie
et des Carrières et Matériaux (UNICEM)



Madame la Présidente de
l'association UNAPPE

P/O 